



Bruxelles, le 30 juin 2022

CM 3744/22
COR 1

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0182(NLE)**

PECHE
UK
N
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 7274

Objet: Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2022/109 du Conseil établissant, pour 2022, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union
- Adoption
= LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ÉCRITE

Le premier paragraphe du document CM 3744/22 doit se lire :

Le Comité des représentants permanents (1^e partie) ayant décidé, le 29 juin 2022, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour adopter le Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2022/109 du Conseil établissant, pour 2022, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union, dont le texte figure dans le document ST 10385/22 et, uniquement pour la version française, ST 10385/1/22 REV1.